



**PRÉFET  
DE L'ARIÈGE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**  
**Service Aménagement, Urbanisme, Habitat**

Affaire suivie par Sonia Perschke

Tél : 05 61 02 47 05

Courriel : [sonia.perschke@ariede.gouv.fr](mailto:sonia.perschke@ariede.gouv.fr)

Foix, le

**27 AOUT 2020**

**REÇU le 1 SEP 2020**

La préfète de l'Ariège

à

Monsieur le Président de la communauté  
de communes du Pays de Tarascon  
19 avenue de Sabart  
09400 Tarascon

**Objet :** PLU de Gourbit arrêté le 5 mars 2020 – avis de la CDPENAF

La commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) s'est réunie le 23 juillet 2020 pour examiner le projet d'élaboration du PLU de Gourbit.

J'ai l'honneur de vous informer que la commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur les dispositions du règlement des zones A et N du PLU permettant les extensions et annexes des habitations existantes dans ces zones.

La commission recommande, conformément à ce qui a été validé en séance par monsieur le maire, une amélioration de la rédaction du règlement des zones A et N en limitant la surface de plancher cumulées des annexes à 45 m<sup>2</sup> et en stipulant que l'installation d'activités forestières en zone A est autorisée comme en zone N.

Pour la préfète et par délégation,  
Le chef de service aménagement, urbanisme et habitat,



Olivier Monségu